

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence
avec enregistrement audio, le 3 août 2021 à 13 h 30**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Absence :

M. Jérôme Landry, maire de Matane

Les membres présents forment le quorum par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Olivier Banville, est aussi présent par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'aide financière
4. Mandat – Audit en sécurité informatique
5. Autorisation paiement facture Sani-Manic
6. Demande MAMH – délai supplémentaire modifications SADR
7. Autorisation signature documents – résolution 328-05-21 Fourgon utilitaire
8. Orientation – Disposition des tablettes IPAD (4^e génération 2012) désuétude technologique
9. Suivi – Affichage maintien équité salariale au 19 juillet 2021
10. Suivi – Mise à jour directives COVID-19
11. Suivi – Accusé réception DEC – Fonds canadien de revitalisation des communautés – Marché public
12. Varia
13. Période de questions
14. Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 420-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif présents forment le quorum. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 421-08-21

FRR VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DONS ET COMMANDITES / FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice adjointe au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Café La Caisse à Baie-des-Sables – Tournoi de golf bénéfice : 200 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 422-08-21

MANDAT – AUDIT EN SÉCURITÉ INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois, de nombreux organismes municipaux et paramunicipaux ont subi des actes de piratage informatique entraînant des fuites de données et des perturbations aux services publics;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a accéléré le recours à l'informatisation et accru les possibilités d'attaque informatique, notamment en raison du télétravail;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses brèches sont imputables à la mauvaise configuration des réseaux informatiques et aux comportements inadéquats des personnes qui interagissent avec eux;

CONSIDÉRANT QUE pour connaître le niveau de vulnérabilité d'un réseau informatique, il est souvent recommandé d'en réaliser un audit de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a contacté trois firmes spécialisées et obtenu deux propositions de services, dont la moins chère et la plus adaptée à ses besoins a été reçue du Groupe Millenium Micro;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation d'un audit de sécurité du réseau informatique de la MRC sur la base de la proposition de services du Groupe Millenium Micro au montant de 28 925 \$, plus les taxes applicables;

D'assumer les coûts de l'audit de sécurité informatique à partir de l'enveloppe financière spécifique allouée par le MAMH en raison de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 423-08-21

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE SANI-MANIC – CONTRAT DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE SECTEUR DE BAIE-DES-SABLES, ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 669-11-18 confiant le mandat de vidange, transport et valorisation des boues de fosses septiques des résidences isolées de la MRC à Sani-Manic inc. pour les années 2019 à 2023 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 052984 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Baie-des-Sables, année 2021, au montant de 32 760 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 052984 à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2021, pour le secteur de Baie-des-Sables, au montant total de 37 665,81 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 424-08-21

DEMANDE AU MAMH – PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA MODIFICATION DU SADR (ÉROSION CÔTIÈRE)

CONSIDÉRANT QUE le 29 mars 2021, en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de La Matanie a reçu une lettre du sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lui donnant un délai de 90 jours pour intégrer la dernière version de la cartographie et du cadre normatif sur l'érosion côtière dans son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

CONSIDÉRANT QUE dans une lettre datée du 7 juin 2021, le préfet de la MRC de La Matanie a demandé au sous-ministre la possibilité de suivre la procédure normale d'adoption d'une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), notamment pour approfondir ses objectifs d'aménagement en lien avec les milieux côtiers et tenir une assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE dans sa réponse datée du 27 juillet 2021, le sous-ministre confirme la possibilité de suivre la procédure normale d'adoption du SADR et invite la MRC a demandé une prolongation de délais en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'une prolongation de délai au 31 décembre 2021 soit demandée pour adopter une modification au SADR de la MRC de La Matanie en concordance avec la cartographie des zones potentiellement exposées à l'érosion et le cadre normatif s'y rattachant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 425-08-21

AUTORISATION SIGNATURE DOCUMENTS – RÉSOLUTION 328-05-21 FOURGON UTILITAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 328-05-21 autorisant la directrice générale à signer les documents pour l'achat d'un fourgon utilitaire pour le SRSI;

CONSIDÉRANT QUE la livraison du véhicule arrivera possiblement durant les vacances de la directrice générale et qu'il y a lieu d'ajouter le directeur général adjoint comme signataire désigné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer les documents nécessaires au dossier.

ADOPTÉE

Affichage maintien équité salariale au 19 juillet 2021

En respect des dispositions de la *Loi sur l'équité salariale*, laquelle prévoit une évaluation quinquennale de maintien de l'équité salariale, la MRC a procédé à un premier affichage.

RÉSOLUTION 426-08-21

MISE À JOUR DES DIRECTIVES CONCERNANT LE COVID-19

CONSIDÉRANT l'évolution du contexte pandémique qui permet la reprise progressive des opérations normales de la MRC, sous réserve des directives d'hygiène et de distanciation sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

DE permettre au public, sous réserve des directives de la Santé publique, d'assister aux séances du Conseil à compter du 18 août 2021 et de transmettre un avis public en ce sens.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 427-08-21

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*